

## Objectifs

- Identifier les règles légales et conventionnelles spécifiques applicables dans les branches du bâtiment et des travaux publics.
- Appliquer les spécificités relatives aux frais professionnels, aux congés payés et aux charges sociales.
- Gérer les absences en paie : maladie, accident, congé maternité et le chômage intempéries.
- Etablir la dernière paie selon le type de rupture.

## Participants / Prérequis

Responsables paie - Gestionnaires paie - Comptables - Toute personne en charge de la paie dans le secteur du BTP

Prérequis : connaissance de la paie.

THEMES TRAITES	
<p><b>Identifier les règles légales et conventionnelles spécifiques applicables dans les branches du bâtiment et des travaux publics.</b></p> <p><b>Déterminer les éléments du bulletins de paie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixation du salaire et spécificités sur les bulletins de paie.</li> <li>• Calcul du paiement des heures supplémentaires, le contingent, la contrepartie obligatoire en repos.</li> </ul> <p><b>Gérer en paie les déplacements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Distinction entre les petits et grands déplacements.</li> <li>• Calcul des éléments relatifs aux petits déplacements : primes de transport, trajet, panier (évaluation et traitement en paie), indemnité de transport et trajet et zones concentriques, versement de l'indemnité repas.</li> <li>• Calcul des éléments relatifs aux grands déplacements : notion de grand déplacement au regard du droit de la Sécurité sociale et des dispositions conventionnelles.</li> <li>• Cas pratique : calcul d'un bulletin de paie avec des petits déplacements.</li> </ul> <p><b>Appliquer les spécificités relatives aux frais professionnels, aux congés payés et aux charges sociales.</b></p> <p><b>Traiter l'abattement forfaitaire en matière sociale des frais professionnels :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui est concerné et comment cela est mis en place ?</li> <li>• Analyse des applications pratiques dans divers cas.</li> <li>• Validation de la mise en place des modifications issues du BOSS.</li> </ul> <p><b>Analyser les spécificités des caisses de congés payés dans le BTP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Missions et actions des caisses, obligations de l'employeur : conséquences pratiques sur la paie.</li> <li>• Impact du paiement des congés par les caisses sur le plafond Sécurité sociale.</li> <li>• Le mode déclaratif et le mode direct : impact sur les paies.</li> <li>• Cas des apprentis.</li> <li>• Cas pratique : calcul de l'indemnité de CP versée par la caisse.</li> </ul> <p><b>Calculer les charges sociales en prenant en compte les spécificités du BTP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mises à jour au niveau des charges sociales.</li> <li>• Calcul des exonérations sociales et fiscales sur les heures supplémentaires.</li> <li>• Particularités concernant la réduction générale des cotisations patronales.</li> <li>• Cas pratique : réalisation d'un bulletin de paie et calcul de l'allègement de cotisations patronales.</li> </ul> <p><b>Gérer les absences en paie : maladie, accident, congé maternité et le chômage intempéries.</b></p> <p><b>Calculer l'indemnisation de la maladie, l'accident, la maternité... :</b></p>

- Dispositions conventionnelles du bâtiment et des travaux publics.
- Indemnités Sécurité sociale.
- Impacts au niveau du traitement en paie.
- Intervention de la prévoyance : PROBTP.
- Compléments employeurs et prévoyance des « 90 premiers jours ».
  
- Cas pratique : des dispositions conventionnelles à l'application en paie.

## Gérer le chômage intempéries :

- Notion d'intempéries.
- Calcul de l'indemnisation.
- Préparation du traitement social et fiscal des indemnités intempéries.

## Établir la dernière paie selon le type de rupture.

## Identifier la réglementation à application selon la rupture :

- Les différents modes de rupture : rappel.
- Dispositions conventionnelles : préavis, indemnités de rupture.

## Calculer la dernière paie et le solde de tout compte (STC) :

- Gestion du traitement social et fiscal des indemnités de rupture.
- Le solde de tout compte.
  
- Cas pratique : établissement d'un solde de tout compte avec indemnités conventionnelles.

## Moyens et méthodes pédagogiques

### En Présentiel :

Salle de formation\*, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants.

Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

### En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

### En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC).

Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présentielle, tout en ayant un formateur à distance. Cela offre la possibilité également d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les

échanges. C'est un outil complet qui permet au formateur d'offrir une formation présentielle enrichie d'interactivités digitales.

## Evaluations

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajustera ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction à « chaud »** puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtention des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

## Renseignements pratiques

### **Intervenant Lefebvre Dalloz :**

Président d'une société d'externalisation de la paie HERAKLES International. Il intervient en tant que formateur ou consultant aussi bien pour des grands groupes que pour des petites structures. Il partage son expérience et ses connaissances dans tous les domaines de la paie.

**Modalités et délai d'accès :** Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront ([conseil@sesame-formation.re](mailto:conseil@sesame-formation.re)) / 02.62.22.02.02  
Aucun délai n'est requis.

**Durée :** 1 jour, soit 7 heures.

**Lieu et date(s) actualisé(s)/ Délai d'accès :** cf site web [www.sesame-formation.re](http://www.sesame-formation.re) ou nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial au 02 62 22 02 02 / [conseil@sesame-formation.re](mailto:conseil@sesame-formation.re). Aucun délai d'accès n'est requis.

### **Coût HT :**

Conditions tarifaires inter-entreprises : Nous contacter

Conditions tarifaires intra-entreprises (coût pédagogique/jour) : nous contacter

### **Accessibilité :**

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins. Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos 2 référents Handicap.

*Programme mis à jour en décembre 2025.*